

3.2.2.8. Proposal on DNSO

Proposition pour le DNSO

(Eberhard Lisse & Pierre Ouédraogo)

- 1) L'Afrique doit avoir au moins un membre dans la nouvelle organisation (ICANN), élu par tous les administrateurs de noms de domaine génériques africains

Africa must have at least one representative on the Board of the new company (ICANN) elected by the African TLDs.

- 2) Les RFC techniques actuels, en particulier le 1591, doivent demeurer la base du DNS

The current technical RFCs, in particular 1591, must remain the basis of the DNS

- 3) Seuls les noms de domaine génériques opérant sur une base commerciale seront tenus de contribuer financièrement à la nouvelle structure. En d'autres termes, si un TLD opérant sur une base commerciale accuse des revenus, il devra en reverser un certain pourcentage.

Only those TLDs that operate on a commercial basis will have to contribute financially, in other words a percentage of revenue; but if the TLD chooses not to generate revenue, no penalty must incur.)

- 4) La nouvelle organisation devra soutenir le développement de l'Internet dans les pays en voie de développement, par exemple en portant assistance aux registraires qui se créeront dans ces pays.

The new company must support development of the Internet in developing countries, eg through assisting emerging Registries in developing countries.

3.2.2.9. Proposal on domain names management

Proposition pour la gestion des noms de domaine

(Eberhard Lisse & Pierre Ouédraogo)

1. La maintenance de la base WHOIS de l'INTERNIC

La conférence recommande aux gestionnaires des TLD africains d'accorder une attention particulière à la maintenance des données sur la base WHOIS de L'INTERNIC. En effet, les informations sur les contacts administratifs et techniques des TLD africains ne sont pas à jour. Cet état de fait est nuisible à la communication et à la concertation, et explique le fait qu'une réaction africaine soit difficile à réaliser par courrier électronique.

2. La nécessité de la gestion nationale des noms de domaines nationaux

Constatant que la gestion technique et/ou administrative de certains noms de domaine se déroule à l'extérieur du territoire national, la conférence recommande que les pays concernés engagent des actions en vue de rapatrier la gestion des noms de domaine. Elle demande aux instances du RIPE et de l'ARIN d'appuyer les pays qui engagent de tels processus de rapatriement.

3. Vulgarisation de l'utilisation des noms de domaine

Considérant que les noms de domaine participent au développement et à la promotion de l'Internet, la conférence recommande:

- une large diffusion de l'information sur les procédures d'enregistrement des noms de domaine par les administrateurs des TLD et les fournisseurs de services,
- l'initiation des actions visant à d'une part, encourager l'enregistrement des noms de domaine par les entités nationales et d'autre part, l'utilisation de ces noms enregistrés par le courrier électronique et les serveurs web.

4. La mise en place des NIC nationaux

Reconnaissant la nécessité d'avoir une politique transparente et équitable pour le nommage dans chaque pays, la conférence recommande que les NIC nationaux soient installés dans le cadre d'une démarche consensuelle engageant la communauté Internet de chaque pays partout où les NIC ne sont pas encore installés.